

# EXPERTISE ESG DYNAMIQUE

Une exposition ESG diversifiée avec un profil de risque dynamique

## Une approche solide et multi-facettes de l'investissement ESG

Expertise ESG Dynamique, compartiment du FCPE Expertise ESG a pour **objectif de générer un rendement sur le long-terme grâce à un portefeuille multi-actifs de stratégies d'investissement variées** intégrant chacune leur propre méthodologie d'évaluation des critères ESG<sup>(1)</sup>. Expertise ESG Dynamique est un fonds nourricier de Natixis ESG Dynamic lui-même investi en OPC d'affiliés de Natixis Investment Managers (Natixis IM). **Sa durée de placement recommandée s'étend au minimum sur 5 ans. Ce fond s'adresse aux investisseurs recherchant un placement dynamique.**

Expertise ESG Dynamique est investi, au travers du compartiment de la SICAV maître, à **90% sur des fonds labellisés ISR<sup>(2)</sup>**. Expertise ESG Dynamique est un FCPE nourricier<sup>(3)</sup> du compartiment Natixis ESG Dynamic Fund de la SICAV maître de droit luxembourgeois Natixis International Funds (Lux) I.

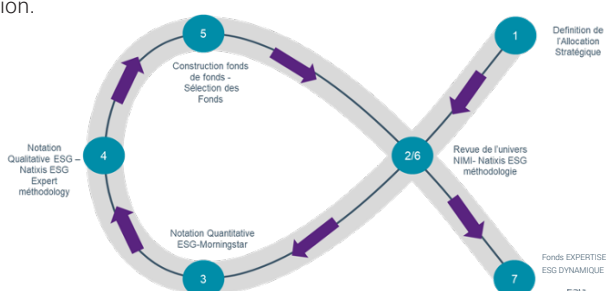
L'équipe de gestion du fonds maître associe des notations ESG de tiers provenant du fournisseur Sustainalytics<sup>(4)</sup> à une méthodologie qualitative propre, élaborée par l'équipe ESG indépendante de Natixis Investment Managers. L'objectif est de créer un portefeuille multi-asset solide associant les connaissances ESG des Affiliés et d'aider à fournir aux investisseurs plus de clarté, transparence et confiance dans leurs investissements ESG.

## Une solution efficace pour les investisseurs

Expertise ESG Dynamique à travers son maître bénéficie d'un **accès direct aux stratégies ESG leaders du groupe** Natixis Investment Managers, de l'**expertise en matière d'allocation d'actifs et de construction de portefeuille** de Natixis Investment Managers Solutions ainsi que de l'**objectivité fournie par l'équipe ESG de Natixis Investment Managers**. Cet accès direct permet d'assurer un suivi des risques et de créer des synergies opérationnelles par rapport aux options disponibles sur le marché.

## Un processus d'investissement complet et transparent

Les fonds sous-jacents du fonds Natixis ESG Dynamique de Natixis IM sont sélectionnés par le biais d'un processus d'investissement solide et en plusieurs étapes, qui inclut systématiquement des considérations ESG en conjonction avec l'opportunité d'un retour sur investissement. Le portefeuille cible est défini de manière à correspondre à l'objectif d'investissement - risque/rendement, corrélation entre les fonds sous-jacents, etc. Les approches ESG globales des organismes de placement collectif des affiliés de Natixis IM peuvent varier. Ainsi, la gamme de fonds ESG éligibles des gestionnaires d'investissement affiliés à Natixis Investment Managers est filtrée en fonction du portefeuille cible pour identifier l'univers d'investissement. L'univers investissable est ensuite analysé d'un point de vue à la fois quantitatif et qualitatif, sur la base d'une méthodologie interne pour définir l'univers d'investissement final. Le portefeuille final est construit par le gestionnaire de portefeuille en fonction des perspectives d'allocation « top down<sup>(5)</sup> » tactique d'actifs de Natixis Investment Managers Solutions. Le portefeuille qui en résulte est alors continuellement examiné pour s'assurer qu'il répond à ses objectifs et qu'il est aligné aux objectifs de risque, de diversification et de corrélation.



## LES POINTS CLÉS

- Un placement qui vise un rendement positif avec un profil de risque dynamique, au travers de l'investissement dans des OPC intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »)
- La combinaison de l'expertise des sociétés d'investissement affiliées à Natixis Investment Managers
- Un univers diversifié de fonds actions et obligations internationales

## FOCUS

Les **critères ESG** (pour Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) sont des critères d'analyse qui permettent **d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des entreprises**. Ces critères peuvent par exemple être :  
 – les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets pour le pilier E – la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés pour le pilier S – la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption, la féminisation des conseils d'administration pour le pilier G Source : [www.lelabelisr.fr](http://www.lelabelisr.fr)

(1) Environnement, Social, Gouvernance

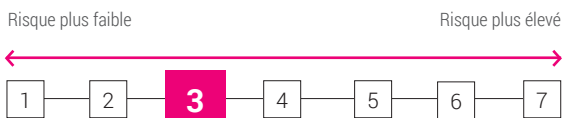
(2) ISR : Investissement Socialement Responsable. Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site [www.lelabelisr.fr](http://www.lelabelisr.fr). Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

(3) Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM / Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM / FIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier pourra être inférieure à celle de l'OPCVM / FIA maître, en raison de ses frais de gestion.

(4) Plus d'informations sur : [www.sustainalytics.com](http://www.sustainalytics.com)

(5) Approche privilégiant le scénario macroéconomique, duquel découle la répartition globale du fonds entre les différentes possibilités de placement (zones géographiques, puis secteurs), puis, dans chaque catégorie, la sélection des entreprises les plus attractives

## PROFIL DE RISQUE



Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

## LES RISQUES

Le fonds est principalement soumis au **risque de perte en capital**, risque en matière de durabilité, au risque lié aux investissements dans des OPC, risque de variation des taux d'intérêt, risque de taux de change, risque opérationnel, risque lié à l'investissement international, risque de liquidité, risque de crédit, risque lié aux investissements axés sur des considérations ESG.

## LES ÉQUIPES

**Natixis Interépargne**, la référence en épargne salariale et retraite du groupe BPCE, accompagne les entreprises de toutes tailles dans la mise en place et la gestion de leur épargne salariale et retraite ainsi que de leur actionnariat salarié pour en faire un moteur de performance. Elle s'appuie sur les offres de gestion financière de Natixis Investment Managers, spécialiste de la gestion active au service de l'épargne salariale.

**Natixis Investment Managers Solutions** s'appuie sur les expertises de plus de 20 sociétés de gestion active dans le monde, affiliées de Natixis Investment Managers, afin de délivrer des solutions sur-mesure aux investisseurs grâce à des experts en allocation, gestion des risques et construction de portefeuilles. Natixis Investment Managers Solutions fait partie de Natixis Investment Managers, un des plus importants gérants d'actifs dans le monde.

## Caractéristiques principales

Nom du fonds	Expertise ESG Dynamique (FCPE nourricier du compartiment Natixis ESG Dynamic Fund, un compartiment de la SICAV maître Natixis International Funds (Lux) I)
Univers d'investissement	Actions et produits de taux internationaux
Fonds de fonds	Oui (FCPE nourricier)
Fonds maître	(Part S/A) Natixis ESG Dynamic Fund Action
Forme juridique	FCPE
Société de gestion	Natixis Investment Managers International
Délégué de la gestion comptable	Caceis Fund Administration
Teneur de comptes conservateur des parts	Natixis Interépargne
Dépositaire	Caceis Bank France
Date de création	02/07/2021
Devise	Euro
Indicateur de référence <sup>(1)</sup>	45% MSCI World Index Net Return, 35% MSCI Europe Index Net Return, 10% FTSE MTS Eurozone Government Bond Index and 10% Bloomberg Euro Aggregate Corporate Index Net Return.
Affectation des résultats	Capitalisation
Valeur de la part à la constitution	100 €
Durée minimale de placement recommandée	5 ans <sup>(2)</sup>
Fréquence de valorisation	Quotidienne

(1) L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le Fonds. - (2) Cette période ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs.

## CONTACTS NATIXIS INTERÉPARGNE

- **Par téléphone** : pour les entreprises 02 31 07 74 74\*  
pour les épargnants 02 31 07 74 00\*

\* coût d'un appel téléphonique non surtaxé

- **Par Internet** : [www.interepargne.natixis.com](http://www.interepargne.natixis.com)
- **Par l'appli mobile** : sur Googleplay et Applestore
- **Par courrier** : coordonnées figurant sur les relevés de compte d'épargne salariale et les avis d'opérations

## Commissions et frais

- **Commissions, à la charge du souscripteur ou de son entreprise** :
  - souscription à l'entrée : 5 % non acquis au fonds
  - rachat à la sortie : néant
- **Commissions indirectes, à la charge du fonds** :
  - souscription : néant
  - rachat : néant
- **Frais de fonctionnement et de gestion à la charge du fonds** :  
0.50% TTC maximum l'an de l'actif net sur la part I, 0.50% (charge entreprise) sur la part I2, 0.80% sur la part R, 0.50% sur la part A0, 1% sur la part A1.
- **Frais de gestion indirects, à la charge du fonds** :  
1.10% TTC maximum l'an de l'actif net du FCP maître Natixis ESG Dynamic.

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit

### POINT D'ATTENTION

Ce document à caractère promotionnel, achevé de rédiger en février 2023, est produit à titre purement indicatif et à destination de clients non professionnels. Investissements ESG – Limites méthodologiques : En utilisant des critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif du Fonds concerné est en particulier de mieux gérer le risque de durabilité. Les critères ESG peuvent être générés à l'aide des modèles propriétaires, des modèles et des données de tiers ou d'une combinaison des deux. Les critères d'évaluation peuvent évoluer dans le temps ou varier en fonction du secteur ou de l'industrie dans lequel l'émetteur concerné opère. L'application de critères ESG au processus d'investissement peut conduire le Gestionnaire financier à investir ou à exclure des titres pour des raisons non financières, quelles que soient les opportunités de marché disponibles. Les données ESG reçues de tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre. En conséquence, il existe un risque que le Gestionnaire financier évalue incorrectement un titre ou un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion directe ou indirecte incorrecte d'un titre dans le portefeuille d'un Fonds. Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à cet investissement sont indiqués dans le Documents d'Informations Clés (DIC) du FCPE. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Avant toute souscription, vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Le fonds cité dans ce document a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Le prospectus, Documents d'Informations Clés (DIC) et les documents périodiques sont disponibles sur le site Internet [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur demande écrite auprès de la société de gestion. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : <https://www.im.natixis.com/fr/natixis-investment-managers-international> Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient être tenus responsables de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.